

## PROGRAMMES DE BOURSES DE L'AMBASSADE

### FAQ

**Pourquoi la bourse ne couvre-t-elle pas toute la durée du séjour ?**

*Il s'agit, pour le doctorat, de bourses destinées à favoriser des travaux menés entre la France et l'Iran, donc avec des périodes de travail dans l'un et l'autre pays.*

**Dois-je avoir une bonne maîtrise de la langue française ?**

*Dans le cas des disciplines en sciences ou sciences de l'ingénieur le niveau de français à l'arrivée est laissé à l'appréciation du directeur de thèse français.*

*Pour les étudiants en sciences humaines et sociales ou en littérature française, les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue française qui sera appréciée par le jury lors de l'entretien du candidat.*

**Je suis un(e) étudiant(e) iranien(ne) inscrit(e) dans une université étrangère (non iranienne) puis-je candidater à une bourse ?**

*Il faut présenter un diplôme d'une université iranienne et une lettre d'un professeur iranien pour la codirection de la thèse.*

**Je suis un(e) étudiant(e) iranien déjà en France puis-je candidater à une bourse ?**

*Vous devez avoir été inscrit dans une université iranienne l'année précédant celle de votre candidature, c'est-à-dire en 2012-2013.*

**Quel diplôme dois-je avoir pour postuler ?**

*Il s'agit du diplôme iranien Karshénassi arshad*

**Ma thèse ne fait pas l'objet d'une cotutelle entre une université française et iranienne puis-je candidater ?**

*Oui, une thèse en codirection est possible ; il est néanmoins indispensable d'inclure dans le dossier de candidature un accord de cosupervision de thèse entre les deux codirecteurs.*

**Je suis étudiant(e) en master. Puis-je candidater à une bourse ?**

*Les bourses de masters sont réservées aux étudiant(e)s en sciences humaines et sociales.*

**Quand aurais-je la réponse ?**

*Après le dépôt des dossiers le 15 avril 2013, les candidatures sont examinées et les résultats sont communiqués à la fin du mois de juin 2013.*

**Je ne suis pas citoyen(ne) iranien(ne) mais je suis inscrit(e) dans une université iranienne puis-je prétendre à cette bourse ?**

*Non cette bourse est réservée aux citoyens iraniens*

**Je suis marié(e), puis-je venir en France avec ma famille ?**

*La bourse ne prévoit aucun supplément familial et l'allocation (767 euros par mois) est prévue pour une seule personne. L'accueil en résidence universitaire n'est pas*

*possible pour les étudiants séjournant en famille (avec ou sans enfant). Les étudiants souhaitant venir accompagnés de leur famille (avec ou sans enfant) doivent impérativement prévoir par eux-mêmes un hébergement adapté. L'ambassade et l'organisme qui gère ces bourses en France ne prévoient pas et n'organisent pas ce type de logement.*

**Le programme de bourses en sciences et sciences de l'ingénieur portent-ils sur des disciplines particulières ?**

*Dans le domaine des sciences et des sciences de l'ingénieur toutes les disciplines sont éligibles*

**Le programme de bourses en langue et littérature françaises porte-t-il sur des disciplines particulières ?**

*Les bourses sont attribuées dans les domaines suivants : littérature française, littérature comparée franco-persane, linguistique et linguistique appliquée (notamment didactique des langues et traduction).*